

**Question avec demande de réponse écrite E-000244/2018  
à la Commission**

Article 130 du règlement

**Dominique Bilde (ENF), Steve Briois (ENF) et Marie-Christine Boutonnet (ENF)**

Objet: Immigration de travail en Europe et impact de l'immigration sur les salaires et les conditions de travail

Dans son programme pour l'immigration en date de 2015 et dans le programme Europe 2020, la Commission européenne note que l'immigration de travail serait indispensable pour pallier les pénuries sectorielles de main-d'œuvre et le vieillissement démographique, puisque la population en âge de travailler déclinerait de 17,5 millions de personnes d'ici à 2030. L'immigration aurait ainsi un impact positif sur l'économie en augmentant l'offre de travail. Son impact sur les salaires serait négligeable.

Ces postulats sont pourtant contestables. Ainsi, le professeur de l'université de Cambridge Robert Rowthorn écrivait en 2015 sur les effets notables et de long terme sur les salaires de l'immigration de travail. Selon lui, «l'argument selon lequel les immigrés prennent le travail des nationaux et font pression à la baisse sur les salaires est peut-être exagéré, mais il n'est pas toujours faux. ». Il conteste également que l'immigration puisse compenser le vieillissement de la population, sauf s'il s'agit d'une immigration de masse en flux ininterrompus.

1. Comment la Commission envisage-t-elle de compenser le vieillissement démographique par l'immigration?
2. Selon la Commission, quel impact aurait l'augmentation de l'immigration de travail qu'elle préconise sur les salaires et les conditions de travail des Européens?